



Maître d'ouvrage : Ecopôle de Champagne

Localisation : Commune de Monthelon (51)

Années de réalisation du dossier : 2022-2023

Intervenants :

BE environnement : ATE Dev

BE conception : Végétude

BE acoustique : Acoustibel

Missions d'ATE Dev :

- Élaboration du dossier d'enregistrement ICPE (rubriques 2515, 2517, 2518, 2521, 2780, 2794)
- Elaboration d'un dossier de déclaration loi sur l'eau pour l'implantation d'un forage (rubrique 1.1.1.0)
- Assistance au maître d'ouvrage avec les autres intervenants en phase d'élaboration du projet et lors des échanges avec les services de l'état (DREAL) en phase d'instruction du dossier.

Arrêté préfectoral : AP n°2024-E-87-IC du 30/04/2024

Le projet « Ecopôle de Champagne » est sis pour partie sur un site d'activités existant, et pour une autre partie sur des terrains initialement agricoles, localisés sur la commune de Monthelon. L'objectif de ce projet est d'aménager une plateforme accueillant :

- une zone de stockage, tri et transit de matériaux non dangereux inertes et de recyclage de ces matériaux ;
- une centrale à béton prêt à l'emploi ;
- une centrale d'enrobage à chaud ;
- une installation mobile de broyage de déchets végétaux non dangereux ;
- un site de compostage d'une partie du broyat de végétaux obtenu ;
- un bâtiment de collecte, tri et stockage de déchets plastiques.

Cette plateforme permettra donc à la fois le recyclage et la valorisation de matériaux non dangereux inertes (issus du BTP) et de déchets plastiques (issus de la verrerie ou du monde agricole), la fabrication de matériaux pour la construction (béton prêt à l'emploi) et de matériaux routiers (enrobés). Il est également prévu un pôle "déchets verts" permettant de valoriser branchages, souches ou encore gazon en broyat, qui pourra être composté sur la plateforme ou bien être directement évacué.

ATE Dev a été sollicité pour élaborer le dossier d'enregistrement ICPE, incluant notamment l'analyse du respect des arrêtés ministériels de prescriptions applicables, la réalisation d'une note d'incidence environnementale, d'une note paysagère et d'une étude pédologique pour la détermination des zones humides. ATE Dev a également réalisé un dossier de déclaration loi sur l'eau pour un forage.

Principaux enjeux du dossier :

- la proximité de certains riverains et la réduction des nuisances associées aux activités (visuelles, acoustiques, émissions atmosphériques),
- la gestion des eaux pluviales et des effluents,
- la maîtrise des risques d'incendie.